

Guénange

N° 37 - AVRIL 2011

JOURNAL D'INFORMATION DE LA VILLE DE GUÉNANGE

GÉNÉRATIONS

**EN ROUTE VERS
L'UNITÉ ALZHEIMER**



Page 4



Page 2

REQUALIFICATION

**EQUALIFICATION
DE VOTRE ANNEXE
DE GUELANGE**



Page 5

SPORT

**CENTRE ÉQUESTRE
EXTENSION DU
TENNIS COUVERT**



SOCIAL

**UN PÔLE
"FAMILLE ENFANCE
JEUNESSE" AU SERVICE
DES FAMILLES GÉRÉ
PAR LA VILLE**

Pages 6-7

SOMMAIRE

Le mot du Maire	1
Travaux sur la ville.....	2
Au fil des délibérations.....	3
Unité Alzheimer	4
Sport	5
Centre social.....	6-7
Périscolaire	8
Police intercommunale	9
Associations	10-11
Culture	12-13
Dicrim	14
Etat Civil.....	15
Parole à l'opposition	16
Vie de la commune et le Coin des souvenirs.....	17
Regards sur la ville	18



Après 34 années passées au service de la population Guénangeoise Gérard AUBURTIN quitte le Conseil Municipal.

Militant infatigable de la cause ouvrière il a fait partie de la première équipe municipale de Jean Marie AUBRON qui a fait basculer puis ancrer notre cité sidérurgique à Gauche.

Formidable générateur d'idées il a été notamment à l'origine de la création du Club de Prévention, mais à son crédit également les mini-jeux olympiques qui ont révélé Ronald Servius sélectionné olympique pour les Jeux de Sydney de 2000.

Sous son impulsion le Téléthon de Guénange est devenu une référence au niveau départemental et au delà car notre ville a été sous les feux des caméras de France 2 en 2003, année où est sorti de terre Handi Relais, structure d'accueil unique en France qui reçoit pour de très courtes durées les personnes touchées par le handicap.

Au fil des ans Gérard s'est également préoccupé de la problématique du vieillissement et l'aide que l'on peut apporter aux personnes âgées et leur entourage, d'où la création de Soliséniors et avant de partir il a tenu à mettre sur de bons rails les projets de l'unité Alzheimer et le micro-village pour les séniors.

Mais arrêtons là notre panégyrique et souhaitons tout simplement bon vent à Gérard et son épouse dans leur retraite vosgienne.



« Le bulletin municipal, outil d'information de la ville est élaboré en concertation avec le tissu associatif et les élus en responsabilité de leur propre domaine d'intervention. Entièrement financé par les deniers communaux, il doit surtout s'attacher, dans sa conception, à respecter une certaine « éthique ». Il ne doit, en aucun cas, servir ni de tribune, ni de campagne calomnieuse, ou pire encore de dénigrement à l'encontre de qui que ce soit. Rappelons aussi que les membres de la commission Information et Communication (toutes tendances politiques confondues) se sont engagés bien évidemment, à respecter ces règles dites de « déontologie ».

Rédaction : Commission INFORMATION-COMMUNICATION / Mairie de Guénange - 1, place de l'Hôtel de Ville - BP 46 - 57310 GUÉNANGE
Tél. 03 82 82 64 39 - Télécopie 03 82 82 6930 / guenange.mairie@guenange.com - <http://www.guenange.fr>

[Impression : imprimerie KLEIN Knutange]



LE MOT DU MAIRE

*Un budget équilibré,
des projets,
une ville qui avance....*

Guénangeoise, Guénangeois,

Nous sommes à mi-mandat, trois années écoulées riches en événements. Pour ma part, j'en retiendrai trois.

1. Le départ de mon adjoint Gérard Auburtin après 34 années de mandat, c'est une figure locale, la boîte à idées de notre conseil municipal,

2. La loi sur la réforme des collectivités territoriales qui impactera de manière importante la vie de nos communes, de par des regroupements intercommunaux, imposés par l'Etat. Elle aura des répercussions financières pour nos territoires, et ses habitants dont on ne mesure pas encore les effets,

3. La crise du système bancaire de 2008 avec ses conséquences qui perdurent sur nos populations. Aujourd'hui, des Guénangeois sont plus nombreux en souffrance et à la recherche d'un travail.

Face à cette crise, l'Etat a demandé aux collectivités de faire un effort financier pour relancer l'activité économique. C'est ce qu'a fait le conseil municipal.

En trois ans, le total des sommes payées en travaux d'investissement s'élèvent à un peu plus de 11 millions d'euros. Pour 2011, c'est plus de 4 millions d'euros supplémentaires qui sont inscrits au budget pour continuer à soutenir l'activité économique, nos entreprises, nos emplois.

Nous allons finir le centre équestre, démarrer l'unité Alzheimer, le court de tennis couvert supplémentaire, les travaux de voiries à Guélange qui parachèveront la requalification de la ville, l'entretien de nos bâtiments, des espaces publics, des voiries.

Face à la déchetterie, le lotissement « Eole » débutera prochainement ainsi que des constructions supplémentaires sur le Mont Cassin V. La requalification du quartier SAMEC/République par Batigère devrait démarrer avant la fin de cette année. Nous ferons procéder à la démolition de l'ancien centre de formation professionnel et mettons à l'étude la Zone d'Aménagement Concertée « Cœur de Ville » votée à l'unanimité.

Comme vous le voyez, c'est sur la base du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voté lui aussi à l'unanimité, que nous poursuivons à travers un schéma cohérent, le développement de notre territoire et préparons l'avenir de notre ville.

Côté finances, contrairement à l'Etat, dans le respect de nos capacités financières, le budget de notre ville est équilibré. Les investissements à venir se feront sans augmentation des taux d'imposition.

En ce mi-mandat, je me propose de vous rencontrer avec mon équipe, **salle Voltaire, le mardi 17 mai à 20 heures**. Nous vous présenterons un bilan détaillé de nos actions.

Dans l'attente de ce rendez-vous, je reste votre dévoué.

Jean Pierre LA VAULLEE
Maire de Guénange
Conseiller Général de la Moselle

TRAVAUX SUR LA VILLE

Travaux de requalification des espaces publics de Guélange

La Municipalité a organisé deux réunions de concertation entre les riverains, les élus et les 2 cabinets de maîtrise d'œuvre qui travaillent sur le projet, à savoir Architecture Et Environnement retenu par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan qui participe à hauteur de 660 000 € dans le cadre de la politique d'embellissement des espaces publics et le cabinet BEREST de Basse-Ham retenu par la Ville de Guénange pour les travaux de voiries et enfouissement de réseaux. La participation active des riverains lors de ces 2 réunions a permis d'amender le projet et les 2 maîtres d'œuvre ont pris note des différentes remarques.



L'an dernier, l'annexe de Guélange a été en chantier pour les travaux de rénovation du réseau d'assainissement avec la mise aux normes séparatives des réseaux eaux pluviales et eaux usées puis le raccordement au réseau d'assainissement de Guénange et enfin la suppression de l'ancienne station d'épuration locale.

Cette année encore, Guélange sera l'objet de tous les soins de la part des entreprises car les espaces publics du hameau vont être transformés et les réseaux d'électricité et téléphone seront enfouis, ce qui fera de Guénange une ville avec 99 % de ses réseaux secs effacés.



L'investissement avoisine les 2 millions € pour la réalisation de tous les travaux réalisés, à savoir assainissement, réseaux secs et voiries.

Avec ces travaux ainsi que l'achèvement du centre équestre, Guélange « Centre du Monde », selon la pierre qui trône au milieu du hameau, retrouve une nouvelle jeunesse tout en conservant son cachet « village lorrain » cher à ses habitants.



UNITÉ ALZHEIMER

La ville de Guénange entreprend de construire une unité Alzheimer au cœur de ville, en liaison directe avec la maison de retraite et à proximité de la bibliothèque, d'un groupe scolaire et de la mairie.

Les terrains appartenant à la ville, la commune est le maître d'ouvrage de cette construction. Le fonctionnement sera assuré par convention avec le gestionnaire : Theras Santé.

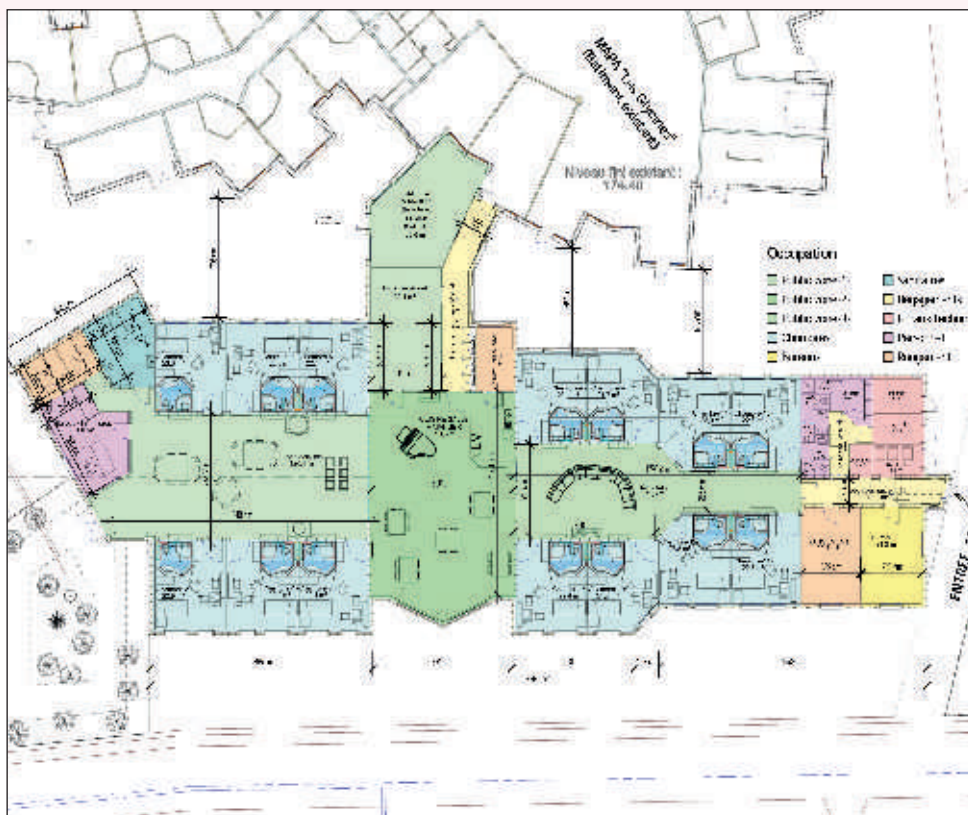
Cette unité comptera 14 chambres identiques dont 2 chambres pour de l'accueil de patients en hébergement temporaire. De plus, la structure du bâtiment permet l'accueil de 2 personnes supplémentaires en accueil de jour. Construit de plain-pied, elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et spécifique aux besoins du public.

La conception de l'unité Alzheimer permettra :

- Une synergie avec la maison de retraite existante
- Un développement des actions au profit des seniors

Cette construction répond aux besoins et aux réalités de la population locale et poursuit la politique communale au profit des personnes âgées.

Le budget prévisionnel s'élève à 1 580 000 euros HT, et est financé principalement par la Ville de Guénange, le Conseil Général de la Moselle, l'Etat et les institutions de retraite et de prévoyance.



Centre équestre

Bientôt l'ouverture du centre équestre « Au grand chêne » (ou Le centre équestre avance...)

Les Guénangeois ont pu apercevoir l'évolution du chantier du centre équestre durant tout l'hiver. Malgré les conditions climatiques difficiles, les responsables de chantier respectent le planning pré-établi. Cet équipement va répondre au développement de la pratique équestre pour tout public avec une attention particulière aux personnes atteintes d'un handicap ainsi qu'à l'enseignement scolaire. Les cours d'équitation et les entraînements sont actuellement dispensés depuis Noël, sous chapiteau réglementé.

Dès l'ouverture prévue fin avril 2011, une communication spéciale précisera les enjeux de cette nouvelle structure.



Tennis

Un court de tennis supplémentaire...

Le complexe de tennis va s'agrandir en 2011. En effet, la ville en partenariat avec le tennis club de Guénange va construire un court de tennis couvert supplémentaire en extension du complexe existant. Le permis de construire va être au printemps et les travaux devraient démarrer à la rentrée. La ville sollicitera les services de l'Etat au titre de la DETR. Le montant des travaux s'élèvera à hauteur de 250 000 € comprenant le nouveau court de tennis ainsi qu'un local de stockage de matériel. Il permettra la pratique d'handi-tennis, ce sera un nouvel outil renforcé pour le développement du club, des amoureux de la petite balle jaune.



Guénange lumière

Le jeudi 16 février 2011 a eu lieu salle voltaire, la remise des récompenses du concours Guénange en lumière.

Nous remercions les habitants de Guénange et de Guélange qui ont participé à cette opération. Ceci malgré des conditions météorologiques très mauvaises ce qui d'ailleurs a fait que nous avons eu moins de participants cette année. Alors encore merci et bravo à ceux qui ont bravé les intempéries pour apporter de la lumière sur la ville.

Palmarès GUENANGE lumière 2011

M. et Mme WEISS	26 rue d'Uckange
M. et Mme MOIA	2 clos Erckmann Chatrian
M. et Mme BANZET	10 boulevard du Pont
M. et Mme LEGRAND	13 rue du 11 novembre
Pharmacie Saint Benoît	place Saint-Benoît
M. CANARD	36 rue George Sand
M. SCHWEITZER	14 rue JB de la salle
M. et Mme GUENIER	3 rue du 1er mai
M. et Mme MAILLARD	17 rue Pierre Maître
M. et Mme CLAUDEL	13 rue Gabriel Pierné
M. et Mme DE LA BARRERA	55 rue Paul Verlaine
M. et Mme LEINKAUF	19 rue Georges de la Tour
M. et Mme STOLAROW	11 rue Georges de la Tour
M. ZUZZI	16 rue des Cordes
M. ROGER	16 rue de la Clochette
M. VANRENTERGHEM	18 rue de la Colombe
M. et Mme RAGNATELLA	rue des Chardonnerets
M. et Mme MANGIN	Bld sous les Vignes
M. Baldacchino	6 rue de la Pomme
M. et Mme WOCZYNA	2 rue des Noisetiers
M. MATHIS	10 rue de Metz
Fleuriste Bouton d'or	44 bld sous les vignes



Programmation culturelle

Les Guénangeois aiment le théâtre, ils nous l'ont prouvé le samedi 29 janvier en venant très nombreux salle voltaire applaudir la pièce « Papa ou pas » présentée par la troupe de l'île en joie.

Une histoire simple, celle d'un couple voulant adopter un enfant, de bons comédiens, des répliques pertinentes, des situations cocasses et vous aurez tous les ingrédients pour avoir un spectacle de qualité. La commission culturelle a bien entendu le message, à Guénange on aime ce genre de soirée où l'on peut se détendre et rire à gorge déployée des petits malheurs des autres et oublier les siens. Nous vous proposerons donc régulièrement des pièces de théâtre et nous espérons que comme le 29 janvier vous répondrez nombreux à notre invitation.

Musique...

Quand tu nous tiens !...



Janvier, mois des vœux en tous genres, des bonnes résolutions mais aussi de tradition.

Tradition que celle bien respectée (depuis une vingtaine d'années déjà!) et un voyage bien au-delà des confins, de notre pays, le VO-YA-GE en musique. Tour à tour bercé(e) sur les airs mélodieux de « RACHMANINOV et d'une Polka italienne », chevauchant dans une course folle sur le char de « BENHUR » ou filant allègrement sur « la route américaine n° 6 » au volant d'une belle « cadillac ».

Ces instants magiques et enjoués, nous avons pu cette année encore, nous, les amoureux de la musique » nous en délecter lors du concert de Nouvel An ce dimanche 23 janvier.

L'orchestre d'Harmonie de Basse-Ham sous la baguette de Ferdinand Bistocchi nous a littéralement subjugués par tant de sensibilité, de passion et de professionnalisme.

Dans une salle, où ils affectionnent tout particulièrement à jouer, comme ils se sont plu à le rappeler.

L'école de musique « Les Arpèges » et son Président Jean Claude Befera, nous donnent d'ores et déjà rendez vous en 2012 pour un concert de Nouvel An EX-CEP-TIO -NNEL avec le BLAES ORCHESTER de LAER.

Le mot du Directeur...

Le Centre Social de Guénange.

Tous les habitants de la commune le connaissent sans le connaître... Vaste bâtiment de 2000 m², il a longtemps été géré par une association du même nom. Depuis le 1^{er} novembre 2010, le Centre Social Louise Michel a été repris en gestion par la mairie, après que le Conseil Municipal ait voté deux ans plus tôt la municipalisation de l'action publique sociale de la ville.

Nombreuses sont les personnes qui y pénètrent tous les jours et depuis de nombreuses années sans savoir exactement ce qu'il est réellement.

Qu'est qu'un centre social ?

Le centre social est un lieu qui s'articule autour de l'idée de proximité et d'initiative afin de mettre en oeuvre au quotidien et avec l'ensemble des habitants, un projet de développement social et culturel. L'amélioration des conditions de vie, une activité complémentaire en matière d'éducation, la sensibilisation à la vie culturelle, le renforcement des solidarités et la lutte contre l'exclusion, demeurent les priorités essentielles du projet mené par l'ensemble des acteurs.

Le centre social développe un travail de partenariat avec les collectivités locales, les associations et les institutions, indispensable pour traiter l'ensemble des problématiques. C'est un lieu d'accueil convivial et ouvert à tous, sans distinction d'âge, de culture ni de situation sociale. La dignité de chacun est préservée et notamment pour les publics les plus fragiles.

On y trouve des activités multiples, développées par lui-même ou par le secteur associatif, répondant aux attentes et aux projets des habitants. Cela conduit, entre autres, à la mise en place de l'accueil de loisirs, d'un espace d'accueil et d'information, d'activités pour tous.

La fonction la plus classique d'un Centre Social est de favoriser la participation des habitants à la vie sociale de leur territoire. C'est une composante essentielle de sa raison d'être.

Quels sont les financeurs ?

- La Caisse d'Allocations Familiales qui accorde un agrément
- La Commune
- Le Conseil Général
- Certains Services déconcentrés de l'Etat



Qui trouve t-on au Centre Social de Guénange ?

Sa vocation sociale trouve appui sur le dynamisme et le savoir faire associatif qui n'est plus à démontrer sur notre commune. Ainsi, quelques associations « pilotes » résident à l'année au Centre Social. C'est le cas du CLAS (qui développe depuis longtemps ses activités bien connues des guénangeois), de l'Ecole de Musique et de la CLCV (défense du consommateur et de l'utilisateur).

Les autres associations de la commune (plus de 80) peuvent utiliser les services et les prestations du Centre Social, afin de développer leurs activités en direction des usagers ou pour faciliter leur fonctionnement (réunions, assemblées générales, rencontres).

Une véritable mission d'accueil et d'information

Un espace accueil et information est mis au service des usagers du Centre Social pour les informer et les renseigner sur leurs besoins de la vie courante, pour répondre à leurs questionnements d'ordre social, mais aussi pour les orienter vers la vie associative de la commune.

Un personnel qualifié accueille les habitants tous les jours de la semaine du lundi au samedi.

Les activités du Centre Social :

L'activité la plus avancée est le « Pôle Ado » sous la houlette d'un animateur assurant des accueils hebdomadaires au centre social, à



Pablo Neruda et à la salle Voltaire. Parallèlement des séjours et événements ont déjà eu lieu, et d'autres sont déjà prévus sur l'année.

Des spectacles, des conférences, des événements sportifs et culturels, des journées à thème, etc. sont également programmés pour tous les publics les mois à venir.

L'objectif étant toujours de favoriser une forme de mixité sociale : croisement des générations, des cultures, des publics, etc.

Le Centre Social Municipal se veut être un « carrefour » social et culturel, au service des habitants de la commune et des associations...



PETITE ENFANCE

Combien ça coûte ?

Le Périscolaire

- Nombre de jour d'ouverture : 144 jours
- Amplitude horaire : 5 h 05 min
- Effectif d'élèves utilisateurs du service : 145
- Capacité théorique : 106 140 heures
- Présence facturée : 32 732 heures
- BILAN FINANCIER :
 - Recettes :
 - 77 754 € participation des usagers
 - 24 577 € subvention de la CAF
 - 130 050 € participation de la ville
- Dépenses : 232 384 €
- Prix de la journée complète 14,08 € soit 2,77 € de l'heure
- Coût horaire : 7,09 €
- En moyenne,
 - Pour les familles : 2,97 € de l'heure
 - Pour la CAF : 0,75 € de l'heure
 - Pour la ville : 3,97 € de l'heure



Le Multi-accueil Halte garderie « les coccinelles »

Ouverture du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

- C'est 25 places agréées
- Une ouverture de 229 jours/an
- L'amplitude horaire est de 11 heures/jour
- Une capacité théorique de 63 975 heures
- Une présence facturée de 37 654 heures
- 53 enfants ont été inscrits sur l'année
- BILAN FINANCIER :
 - Dépenses : 285 907 €
 - Recettes :
 - 78 864 € participation des usagers
 - 60 900 € subvention de la CAF
 - 4 050 € subvention du Conseil Général
 - 142 093 € participation de la ville
- Nombre d'heures de garde facturée : 37 670 heures
- Coût horaire : 7,59 € de l'heure
- En moyenne,
 - Pour les familles : 2,09 € de l'heure
 - Subvention CAF et conseil général : 1,72 € de l'heure
 - Pour la ville : 3,77 € de l'heure



Les enfants du périscolaire avec le conseil des aînés

Dans une démarche citoyenne...

En décembre 2010, les enfants du périscolaire ont été sollicités par le conseil des aînés afin qu'ils soient associés à une démarche citoyenne en direction des propriétaires de chien concernant la propreté de la ville.

Les enfants avec les animateurs ont réalisé des dessins sur ce sujet.

Ce travail achevé, les créations des enfants ont été soumises par les aînés à l'appréciation de Madame MAGISTRALI, professeur de dessin au collège René Cassin.

La professeure a proposé à partir de différents dessins qu'elle

a sélectionnés une maquette.

Cette maquette a servi à la confection de panneaux signalétiques qui seront implantés à côté des canisettes mises en place par les services techniques de la ville.

Une seconde opération de sensibilisation des propriétaires de chien suivra en collaboration entre nos aînés et les jeunes guénaingois.

Une affaire à suivre...



POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE

Bilan d'une année d'activité

Le travail effectué sur le terrain par les 4 agents du service de la police municipale s'est accru au cours de l'année 2010. La présence sur le terrain de 08 heures à 22 heures, a permis de répondre aux événements de fin de journée, stationnement gênant, surveillance des habitations et des commerces, patrouilles à proximité des aires de jeux, contact avec les rassemblements de jeunes.

A l'écoute, une réponse est adressée aux doléances, des habitants des trois communes: GUENANGE – BOUSSE – BERTRANGE, concernant les problèmes de différends de voisinage, tranquillité publique, troubles divers occasionnés par la présence de démarcheurs ou autres individus suspects.

L'effort a été maintenu pour les missions de surveillances aux sorties d'écoles, contrôle des stationnements abusifs de véhicules ou épaves et respect de l'environnement.

L'opération tranquillité vacances a été suivie avec sérieux au cours de la période estivale sur les trois communes.

Des patrouilles pédestres destinées au contrôle du respect des arrêtés de police du Maire, à observer les comportements aux abords des zones commerciales ont été mis en place sur la localité.

Des contrôles de la vitesse sont effectués sur les trois communes, notamment durant la période estivale. De nombreuses sollicitations sont exprimées en la matière par les habitants pour renforcer la sécurité routière dans les communes.

Les contacts établis avec la gendarmerie se renforcent. La mise en place de services pédestres et de contrôles de vitesse mixtes rapproche les hommes garant d'une meilleure collaboration.



► Indicateurs en nombre de services effectués :

La durée des services effectués sur chaque commune visitée est variable, selon qu'il s'agit d'une surveillance générale, d'une intervention, d'une liaison, d'une enquête de voisinage, etc .

	2010	RAPPORTS	TIMBRE AMENDE
POLICE ROUTE / CONTROLE VITESSE	70	4	-
VERBALISATION DU STATIONNEMENT	177	-	168
MISE EN DEMEURE D'ENLEVEMENT DE VEHICULES	20	20	-
FOURRIERES	5	5	-
DIVAGATION S ANIMAUX / FOURRIERES ANIMALES	46/20	1	-
URBANISME ET TRAVAUX / PERIL IMMINENT	37/03	18	-
DEGRADATION DE BIEN PUBLIC	37	37	-
DEPOTS SAUVAGES ORDURES	42	19	-
INCINERATIONS VEGETAUX / AUTRES	16	-	-
DIFFERENDS DE VOISINAGE / INTERVENTION SUR V.P OU PARTICULIER	54/43	-	-
TAPAGE DIURNE ET NOCTURNE	39	-	-
OPERATION TRANQUILLITE VACANCES	68	-	-
OBJETS TROUVES ET RESTITUES	14	-	-
ENQUETES ADMINISTRATIVES / COURRIERS	123/168	-	-
SURVEILLANCE ECOLE / PATROUILLES PEDESTRES	120/38	-	-
REDACTION ARRETES MUNICIPAUX RAPPORTS INFRACTIONS ET TRAVAUX	176/115	-	-
POLICE FUNERAIRE	44	-	-
REGIE FOIRE ET MARCHE / TIMBRE AMENDE	64	-	-
RECENSEMENT CHIEN CATEGORIE 1 ET 2	28	-	-
PLAN CANICULE	41	-	-
INCENDIE / CHUTE SUR VOIE PUBLIQUE	11	-	-

Mesures prises en cours d'année

Les services aux sorties des écoles, apportent un éclairage sur les zones présentant des risques de sécurité pour les piétons, ou les automobilistes. Des propositions d'aménagement de sécurité ont été présentées et mises en œuvre.

Depuis le mois d'octobre 2010, les services pédestres de surveillance sont passés de deux par semaine, à une patrouille journalière, notamment aux abords des zones commerciales, sur le quartier République ou st Benoît à GUENANGE, zone Bellevue, sur les lotissements des trois communes. Cette patrouille a pour but de rencontrer et écouter les habitants, et recueillir leurs remarques, d'exercer une surveillance, et procéder au contrôle du respect des arrêtés municipaux.

Par ailleurs, il a été procédé à une surveillance régulière de la voie verte « Charles le téméraire », avec contrôle des pêcheurs.

Depuis septembre 2010, des contrôles de vitesse et des patrouilles pédestres sont assurés chaque semaine en collaboration avec la brigade de gendarmerie de GUENANGE.

Des surveillances fréquentes aux sorties des écoles et du collège René CASSIN sont menées depuis le mois de mai 2009 sur les trois communes dans le but de réguler les stationnements, et respecter les règles de conduite en ville.

Nous avons programmé des services jusqu'à 20 heures en période hivernale et 22 heures en période estivale, afin de poursuivre un effort de surveillance des zones commerciales et artisanales ainsi que les zones pavillonnaires durant le créneau de fin de journée.

Arrivée à l'A.P.S.G. d'un jeune service-civique

Le service-civique a été créé par la loi du 10 mars 2010. Il permet à des jeunes 16-25 ans d'effectuer **une mission d'intérêt général** d'une durée d'un an, dans 9 champs d'action :

- santé
- sport
- environnement
- action humanitaire
- solidarité
- culture et loisirs
- éducation pour tous
- mémoire et citoyenneté
- intervention d'urgence

L'objectif est de renforcer la **cohésion nationale et la mixité sociale**.

L'Etat prend en charge l'indemnité salariale y compris assurance maladie- vieillesse. L'APSG servira une prestation complémentaire obligatoire.

L'Association de Prévention Spécialisée de Guénange dont le but est de promouvoir ces modes d'intervention a saisi cette opportunité et vient de recruter un jeune (**Nadir**) pour une période de 12 mois, dans le champ de la **solidarité**.

L'association a obtenu l'agrément délivré par le préfet. L'A.P.S.G. a été une des premières associations à recevoir cet agrément.

Ce jeune est embauché à compter du 21 février sous la responsabilité d'une éducatrice.

Il devrait par la suite monter de « nouveaux projets » avec ces groupes de jeunes guénangeois.

En complément, il préparera son projet professionnel en se préparant aux concours de l'Institut Régional du Travail Social.

Bienvenue à Nadir, et pleine réussite dans son projet professionnel.

Conseil des aînés

Le conseil des aînés fort intéressé par l'action des pompiers à Guénange a pu rencontrer deux de leurs membres qui ont bien voulu nous donner des précisions sur leurs actions, que nous reportons ici.

Le corps de sapeurs-pompiers de Guénange est formé de 21 membres, dont 3 femmes, soit 2 professionnels et 19 volontaires. Au cours de l'année précédente, ils ont effectué 350 interventions dont environ 80% de secours à la personne.

Ils sont rattachés au Centre d'Intervention de Yutz à compétence départementale, ce qui permet de disposer d'une plus grande marche de manœuvre pour les interventions plus lourdes.

Si vous êtes témoin ou victime d'un accident, lorsque vous appelez le 18 vous êtes mis en communication avec le centre départemental qui va diriger la demande vers les secours nécessaires, y compris médicaux en lien avec le centre d'appel du 15. Pour Guénange ils feront intervenir, d'abord, le corps local mais en organisant les moyens complémentaires si nécessaire.

Ce volontariat de pompiers a ses contraintes. En plus des interventions directes ils suivent régulièrement une formation continue, participent à des manœuvres et exercices, assurent des astreintes régulières en local et parfois au niveau départemental. Enfin ils répondent autant que possible à un appel général si la gravité de la situation l'exige.

Voici un résumé succinct de l'exposé de leur engagement. Le conseil des aînés a ressenti toutes les difficultés que vivent nos sapeurs pompiers, dans les conditions souvent difficiles de leurs interventions, sachons apprécier l'importance de leurs tâches essentielles pour la communauté et dire un très grand MERCI à chacun d'entre eux.

GUENANGE – LAER, un jumelage qui s'enrichit...

Premiers contacts, avec les lycéens de STEINFUHR, les pompiers, et les élus pour officialiser les échanges.

Puis ce fut, l'école de musique « les Arpèges » pour un concert en 2008, et le club de judo pour des rencontres amicales et sportives en 2009.

Et maintenant le Conseil de Fabrique, les jardiniers et le camp d'ado en 2011.

Un programme à la hauteur des ambitions suscitées de part et d'autre, mais aussi grâce à la richesse et à la valeur des échanges déjà tissés.

Voici en quelques lignes la perspective 2011 de ces échanges pour lesquels nous l'espérons, nous, association du jumelage, vous adhérez ou du moins vous participerez.

Du 25 au 27 mars prochains

Echange avec le conseil de fabrique pour la remise officielle de l'œuvre peinte par Hain DICKEL, artiste laerois, représentant, le Pape Jean Paul II.

Vingt Laerois dont M. Prange, le nouveau maire, et son épouse, ainsi que le curé GOSPOS, feront le déplacement.

Du 23 au 30 juillet 2011

Le camp d'ados pour 10 jeunes guénangeois, âgés de 13 à 17 ans, participeront en Allemagne à ce camp, encadrés par des éducateurs français et allemands.

Septembre 2011

Rencontre de 80 jardiniers allemands avec leurs homologues de l'association guénangeoise pour des premiers contacts.

Ils feront une halte d'une journée à Guénange, terme de leur visite officielle au Luxembourg.

Réalisation d'un jardin franco-allemand et plantation d'un arbre lors de l'inauguration du jardin.

Début octobre 2011

Soirée franco – allemande avec vidéo projection de présentation de LAER notre ville jumelle.

Une présentation géographique, économique en vidéo projection par nos amis allemands, de notre ville jumelle, associée à un repas typiquement « westphalien », servi à la salle Pablo Néruda.

Mieux nous connaître, tout en nous divertissant, c'est avant tout le but de cette soirée.

De plus amples renseignements concernant cette manifestation vous seront communiqués ultérieurement.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons annoncer qu'en ce qui concerne le CAMP D'ADOS, toute inscription peut encore se faire.

RENSEIGNEMENTS auprès de l'association « les Amis de Laer ». Président de l'association : **Armand HOLTZMER au 03 82 50 95 88**

Sapeur-Pompier

Vous voulez devenir Sapeur-Pompier volontaire en Moselle. Le centre d'intervention de Guénange recrute. Si cela vous intéresse, veuillez prendre contact avec le centre de secours, 7 place de l'hôtel de Ville 57310 GUENANGE.

Les règles de bases de la copropriété

LA COPROPRIETE COMPREND PLUSIEURS ORGANES

Le syndicat des copropriétaires

Il est constitué par l'ensemble des copropriétaires (Conjoints, copacsés inclus)

Le syndicat se réunit minimum une fois par an en assemblée générale.

Lors de cette AG :

Il élit son bureau (président de séance, scrutateur et secrétaire qui ont pour tâche de mener les débats, consigner les décisions, et vérifier les votes avant de contresigner le procès verbal)

Il vote l'approbation des comptes qui clôture un exercice comptable (ce qui permet ensuite de faire les décomptes individuels de charges sur l'année)

Il vote les budgets prévisionnels

Il élit son syndic et les membres de son conseil syndical

Il vote les éventuels travaux et tout acte qui concerne la gestion de l'immeuble, bien commun.

Un délai de convocation est impératif, il est de 21 jours ouvrables et la convocation doit se faire soit par courrier avec accusé de réception soit par émargement.

Des documents tels les états comptables ou les devis pour voter, sont obligatoirement joint aux convocations.

Le Syndic

C'est l'organe exécutif. Il est désigné en assemblée générale pour une durée qui ne peut excéder 3 années (renouvelable)

Ses fonctions sont édictées par l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965 et concerne l'administration, la conservation et l'entretien de l'immeuble pour lequel il est mandaté.

A ce titre, il doit s'assurer de l'exécution des décisions de l'assemblée générale, de faire respecter les dispositions du règlement de copropriété, établir le budget, procéder à l'ouverture des comptes bancaires et leur gestion.

Le syndic peut être professionnel ou non selon les choix de la copropriété.

Le Conseil Syndical

Il est élu par l'assemblée générale pour une durée de 3 ans maximum (renouvelable)

Ses membres sont obligatoirement des copropriétaires.

Sa fonction est de contrôler et d'assister la gestion du syndic. En pratique, il est un organe qui assure la liaison entre le syndic et les copropriétaires.

Il peut se saisir de toutes questions et proposer au syndic des devis pour travaux à faire voter en AG.

Il a un droit d'accès facilité aux documents de la copropriété : carnet d'entretien, contrats en cours, décisions de travaux, comptabilité et factures.

Son seul réel pouvoir est de convoquer l'assemblée générale de sa propre initiative en cas de carence du syndic.

Que faire en cas d'absence de syndic ?

Lorsqu'il n'y a pas de syndic nommé, un copropriétaire peut saisir le président du tribunal de grande instance et demander la nomination d'un administrateur provisoire afin de faire nommer un syndic officiellement.

Cette procédure est lourde et surtout a un coût significatif qui peut dissuader plus d'un copropriétaire pourtant dans ses droits.

D'où l'intérêt de parvenir à un accord amiable afin de trouver une solution pour nommer un syndic non professionnel. D'autant plus que le coût sera partagé aux tantièmes de copropriété entre tous les copropriétaires.

Le règlement de copropriété

L'article 8 de la loi du 10 juillet 1965 édicte les règles qui concernent le règlement de copropriété qui est un document essentiel à la vie d'une copropriété ;

Ce règlement inclus l'état descriptif de division qui comporte généralement les plans, esquisses d'étages, l'identification des lots, les tantièmes de copropriété qui s'y attachent.

Il comprend également une deuxième partie qui concerne la définition des parties communes, des parties privatives et le règlement intérieur.

Le règlement de copropriété est réalisé en Alsace-Moselle sous la conduite d'un géomètre-expert et sont déposés au livre foncier.

Le notaire doit donc vous en délivrer un exemplaire lors de l'achat de lots en copropriété.

LE REGLEMENT DE COPROPRIETE : "C'EST LA BIBLE DU COPROPRIETAIRE"

C'est dans ce document que se trouve à peu près 80 % des réponses aux questions que l'on peut se poser concernant sa copropriété.

Cette information a pu vous être donnée, grâce à la collaboration de l'Union Locale de la C.L.C.V. de Guénange que vous pouvez contacter lors de ses permanences au Centre Social Louise Michel.

MARDI : de 17h à 18h / VENDREDI : de 17h à 18h30

Ou sur rendez vous en téléphonant au 03 82 59 66 93 à ces mêmes horaires.

CONSOMMATION – LOGEMENT – COPROPRIETE

Nous pouvons vous aider ...

Fourniture de documentations possible.

France-Brésil

Pour rappel, la sortie a été organisée par l'association football-académie club. Cette association organise des stages de foot pendant les vacances scolaires et du sport études. Ils ont affrété un autobus et l'A.P.S.G. leur a acheté 15 places.

Départ le 09/02 à 8h sur le parking du super marché Match. Arrivée au stade de France vers 13h 30.

Quartier libre pour tout le monde avec R.D.V. à 19 h devant le bus.

19 h remise des billets d'entrée pour le match, une écharpe de l'équipe de France, ainsi que les dernières consignes.

20 h nous sommes partis pour le stade. Nous étions placés tous ensemble.

23 h 45 retour au bus et départ pour Guénange.

Arrivée à Guénange le jeudi 10/02 à **5 h du matin !**

Nos jeunes ont eu un excellent comportement.

Pendant le match l'ambiance était super. 79800 places toutes complètes. Il faut dire que tout est grandiose voir impressionnant...en plus l'équipe de France a marqué un but.

Franchement cette sortie va contribuer à resserrer encore plus les liens du groupe.



SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2010

► Subventions associations

ARTICLE	ORGANISME	OBJET	MONTANT	VOTE
6574	TENNIS	Aide à la licence 2010	1 185 €	UNANIMITÉ
6574	CYCLO CLUB	-	30 €	-
6574	LA PETANQUE	-	390 €	-
6574	JUDO CLUB	-	1 740 €	-
6574	SNBM	-	705 €	-
6574	SC GUENANGE	-	1 095 €	-
6574	ASG ATHLETISME	-	1 155 €	-
6573	HANDBALL	-	1 110 €	-
6574	HANDBALL	-	600 €	-
6574	USB BOXE FAMECK	-	225 €	-
TOTAL SPORT			8 250 €	

► Subvention voyage scolaire I.M.E.

D'autoriser le Maire à verser une subvention de 250 € à l'association de l'Institut Médico Educatif de Guénange, dans le cadre du voyage à Paris concernant 14 enfants et 4 adultes.

► Création Z.A.C. multisite – cœur de ville

D'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation adaptée correspondante concernant le développement de l'urbanisation du Cœur de Ville. Cette zone vise à mettre en œuvre, avec cohérence, la suite de l'urbanisation générale de la ville en veillant à respecter la philosophie habitat de Guénange. De plus cela

visera à proposer des alternatives au secteur arrière de la salle Pablo Neruda s'étendant jusqu'à la RD 60, sans oublier d'inclure dans cet espace un micro village pour les aînés.

► Tarifs centre équestre (tableau ci-dessous)

D'autoriser le Maire à faire appliquer lesdits tarifs. Ils seront applicables dès l'ouverture du centre en 2011. Si elles le souhaitent, les écoles élémentaires et maternelles de Guénange bénéficieront, à titre gracieux, une fois dans courant de l'année scolaire d'une séance éducative et ludique de découverte de l'équitation (2h00 environ).

► Intégration de voirie

D'accepter l'intégration des nouvelles longueurs de voirie concernant la préparation de la DGF pour 2011 :
Zone Bellevue: de 782,55 m à 1 543,10 m
Route des petites vignes: 300 m
Rue Anne Boullié: 378,85 m
Boulevard du Parc: 234,10 m
La voirie communale s'élève désormais à 32,769 m

► Energie solaire

D'autoriser le Maire mettre fin à la mesure d'aide visant à soutenir les Guénangeois qui investissent dans le cadre des énergies solaires depuis le 27 octobre 2005 à hauteur de 150 €/m² dans la limite de 750 €, à compter du 1er janvier 2011. Les dossiers déposés avant cette date seront encore instruits. La ville mettra en œuvre une nouvelle mesure à son profit dans le cadre des économies

énergies. La commission des travaux travaillera sur ce sujet dans les prochains mois, village pour les aînés.

► Approbation de la deuxième modification avec enquête publique du plan local d'urbanisme

Décide d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme. Indique que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune. Indique que conformément aux articles L123-10 et R123-25 du code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Précise que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU ne seront exécutoires conformément à l'article L123.12 que dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal et d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune). La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

La modification du Plan Local d'Urbanisme a pour objet des corrections concernant l'aspect réglementaire des

► Tarifs centre équestre

CHEVAL		NON ADHÉRENTS (ASSURANCE COMPRISE)	GUÉNANGEAIS
	FORFAIT INITIATION 2 SÉANCES	35 €	30 €
	SÉANCE DE PASSAGE	22 €	19 €
	ADHÉRENTS	GUÉNANGEAIS	
	1 SÉANCE	17 €	15 €
	FORFAIT 5 SÉANCES	65 €	56 €
	FORFAITS 10 SÉANCES	114 €	97 €
PONEY		NON ADHÉRENTS (ASSURANCE COMPRISE)	GUÉNANGEAIS
	FORFAIT INITIATION 2 SÉANCES	31 €	27 €
	SÉANCE DE PASSAGE	17 €	15 €
	ADHÉRENTS	GUÉNANGEAIS	
	1 SÉANCE	14 €	12 €
	FORFAIT 5 SÉANCES	53 €	46 €
	FORFAITS 10 SÉANCES	94 €	80 €
ADHESION ANNUELLE	+ DE 16 ANS	68 €	58 €
	- DE 16 ANS	42 €	36 €
LICENCE FFE 2011	NÉ(E) EN 1992 ET AVANT	36 €	36 €
	NÉ(E) EN 1993 ET APRÈS ANS	25 €	25 €
PENSIONS MENSUELLES	PENSION COMPLÈTE CHEVAL/PONEY D (LEÇONS COMPRISSES + 2 SORTIES HEBDO)	350 €	315 €
	PENSION COMPLÈTE PONEY A/B/C/ (LEÇONS COMPRISSES + 2 SORTIES HEBDO)	295 €	265 €
	PENSION CLUB CHEVAL AVEC LEÇONS	190 €	171 €
	PENSION CLUB CHEVAL SANS LEÇON	130 €	117 €
	PENSION CLUB A/B/C AVEC LEÇONS	160 €	144 €
	PENSION CLUB A/B/C SANS LEÇONS	105 €	95 €
ANNIVERSAIRE AU CLUB	10 ENFANTS ET +	13 €/pers.	11 €/pers.
	9 ENFANTS ET -	16 €/pers.	13 €/pers.
LOCATIONS PONEYS	1/2 HEURES	7 €	6 €
REMISE FAMILLE	3° ADHÉRENT D'UNE MÊME FAMILLE REMISE SUR ADHÉSION	- 21 €	- 18 €
	4° ADHÉRENT D'UNE MÊME FAMILLE REMISE SUR ADHÉSION	- 42 €	- 36 €

zones U et 1AU en vue de la réalisation de deux lotissements.

Il s'agit de compléter deux points du règlement afin de les clarifier et d'en simplifier leur application.

En effet, les articles U13 et 1AU13 avaient pour objectif de limiter une surdensification des zones bâties en imposant un minimum de 30 % d'espaces verts sur chaque parcelle.

Cette règle entendait s'appliquer sur le domaine privé et non sur les espaces publics à l'échelle de l'ensemble des lotissements.

De ce fait, il est nécessaire de compléter ces paragraphes pour clarifier leur champ d'application :

ARTICLE U 13 – ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS – ESPACES BOISES CLASSES

1. Les surfaces libres de construction et d'aires de stationnement doivent être plantées ou aménagées en espaces verts. Elles représentent 30 % de la parcelle. Point à ajouter :

2. Cet article pour les lotissements s'applique lot par lot et non à l'enveloppe du lotissement.

ARTICLE 1 au 13 – ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS – ESPACES BOISES CLASSES

1. Les surfaces libres de construction et d'aires de stationnement doivent être plantées ou aménagées en espaces verts. Elles représentent 30 % de la parcelle. Le secteur 1 AU n'est pas concerné par cet article.

Point à ajouter :

2. Cet article pour les lotissements s'applique lot par lot et non à l'enveloppe du lotissement.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-3 à L123-19 et R123-15 à R123-25

Vu la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant le commissaire enquêteur

Vu l'arrêté du maire en date du 5 octobre 2010, prescrivant une enquête publique

Vu l'avis affiché en mairie depuis le 6 octobre 2010 précisant l'objet de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Vu l'avis paru dans la presse (deux journaux distincts) en date du 7 octobre 2010 (1re insertion) et du 28 octobre 2010 (2e insertion)

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 octobre au 24 novembre 2010

Considérant que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-13 du code de l'Urbanisme ;

► Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable – exercice 2009

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur le rapport annuel du service public d'assainissement et de distribution de l'eau potable à Guénange.

Il est rappelé aux élus que la ville est adhérente au SIARG (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Guénange) et au SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Guénange).

Ces syndicats délèguent la gestion du service public par contrat d'affermage à la société Véolia Eau.

Le prix rapporté au m3 (eau + assainissement y compris abonnement 52,82 €) est stable entre 2009 et 2010. Il passe de 4,26 € à 4,27 € le m3 en 2010. Cela s'explique par une baisse de 0,03 €/m3 de la redevance de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Les différents points de contrôle réalisés au cours de l'année 2009 démontrent une excellente qualité bactériologique de l'eau potable ainsi qu'un respect des exigences sanitaires.

En 2009, la production d'eau s'élève à 422 029 m3 contre 405 101 m3 en 2008. Le nombre d'abonnés a augmenté de 2,6 % (5 699 abonnés 2009). Il est à noter que le syndicat achète 316 169 m3 à la ville de Metz et à Fensch Lorraine portant la production totale pour 2009 à 738 198 m3.

D'autre part, près de 80 % de la production en eau est exploitée. Cet indice est très satisfaisant.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement et de l'eau potable, exercice 2009.

► Nomination d'un conseiller municipal

Suite à l'installation de Monsieur Mathieu MARIE dans la fonction de conseiller municipal (DCM du 28 janvier

2010), après débat, le Conseil Municipal d'accepter sa nomination au sein de commission « Affaires scolaires, Jeunesse et Citoyenneté ».

► Projet social – Gestion Communale

D'autoriser le Maire à engager la ville sur un mode de gestion directe du bâtiment dans le respect des obligations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle, mais aussi dans le cadre des normes sanitaires liées à tout bâtiment recevant du public à compter du 1er janvier 2011.

SEANCE DU 16 DÉC. 2010

► Quartier République – Définition d'un programme de travaux

D'autoriser le Maire à lancer procédure d'appel d'offres pour la requalification du quartier République à Guénange dont l'objectif visera la réalisation d'un programme de travaux à l'horizon 2014/2015. Le Bureau Municipal propose que la méthode de travail soit participative et constitue l'un des éléments déterminants de cet appel d'offre.

► Cession de terrains – Concession d'Aménagement

D'autoriser le Maire à :

- opérer la cession des terrains du périmètre d'intervention à la SODEVAM,

- saisir les services de Maître HARTENSTEIN, Notaire à Metz-

zervisse

- prévoir la rétrocession des voiries en fin d'opération.

Il s'agit des parcelles/72 section 18 d'une surface de 1 ha 05a 93 ca et de la parcelle 94 section 16 d'une surface de 10a 50. Le prix proposé pour ces terrains nus est de 15 €/m², soit pour 1 ha 16a 43 ca, un montant de 174 645 €.

L'estimation des services France Domaine s'élève à (40,24 €/m²).

► Augmentation de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.)

D'autoriser le Maire à instaurer le nouveau taux. La taxe locale d'équipement s'applique sur tous les projets de construction, de reconstruction et d'agrandissement des

bâtiments de toute nature. A Guénange, le taux applicable est de 1,5 % et n'a pas évolué depuis plus de 20 ans. La Taxe Locale d'Équipement passerait par conséquent à 3 % sur la commune de Guénange à compter du 1er janvier 2011.

► Extension du COS – loi MOLLE

D'autoriser le Maire à :

- appliquer un Coefficient d'Occupation des Sols de 1,5 sur l'ensemble du secteur du cœur de ville, pour tous les bailleurs sociaux.

- notifier la présente délibération aux services instructeurs Compte tenu que la ville limitera l'étalement urbain sur le secteur du cœur de ville et que l'objet de cette délibération vise la construction de logements conventionnés dans un secteur nouvellement ouvert à l'urbanisation,

SEANCE DU 27 JAN. 2011

► Contrat – Tarifs repas Péricolaire

D'autoriser le Maire à signer la convention et à passer contrat avec le Foyer des Jeunes Travailleurs des 3 Frontières

Les tarifs sont les suivants :

le repas est fixé à 4,30 €

le pique-nique est de 4,25 €

le menu de substitution est de 3,65 € (menu servi en cas de non livraison)

le goûter 0,75 €

► Contrat – Tarifs repas Multi-Accueil

D'autoriser le Maire à signer la convention et à passer contrat avec le Foyer des Jeunes Travailleurs des 3 Frontières.

Les tarifs sont les suivants :

le repas est fixé à 4,25 €

le menu de substitution est de 3,25 € (menu servi en cas de non livraison)

le repas + le goûter est de 4,35 €

le goûter 0,75 €

► Subventions scolaires (tableau ci-dessous)

D'adopter le dispositif des crédits et subventions scolaires selon le schéma suivant et seront inscrits au BP 2011 :

► Sorties scolaires

De participer financièrement aux classes de découverte en complément des aides pouvant être attribuées par le CCAS pour les classes élémentaires.

ANNÉE scolaire	Classe découverte Montant maximum pour la scolarité élémentaire	Sortie pédagogique hors départements lorrains	Sortie pédagogique dans les départements lorrains
2008/ 2009	54,00 € /élève	10,80 € /élève	3,24 € /élève
2009/ 2010	55,00 € /élève	11,00 € /élève	3,30 € /élève
2010/ 2011	56,00 € /élève	11,20 € /élève	3,35 € /élève

► Subvention Boxe

D'autoriser le Maire à verser la subvention de 600,00 € et l'inscrire les crédits au B.P. 2011, dans le cadre de l'organisation de la finale de la coupe des lionceaux (jeunes boxeurs) à Guénange.

► Subvention Pétaque

D'autoriser le Maire à verser la subvention de 800,00 € et l'inscrire les crédits au B.P. 2011 pour participer aux frais de fonctionnement de la structure. Celle-ci s'élève (représentant 50 % des frais pour les charges d'eau, de gaz et 80 % d'électricité) concernant la saison 2010.

► Attribution du 13e mois

D'autoriser le Maire à verser le 13e mois au personnel communal

La loi permet aux agents de conserver les compléments de rémunération acquis collectivement, notamment, par l'intermédiaire d'organisme à vocation sociale.

► Location de salles au personnel communal

D'autoriser le Maire à accorder une remise 50 % sur les locations de salles pour leur usage propre et à raison d'une fois par an dans le cadre d'un avantage en nature à destination du personnel communal.

IMPUTATION Ecoles Maternelles	2009	2010	2011	CLAIR MATIN 79 élèves 3 classes	CAPUCINES 61 élèves 2 classes	PRIMEVÈRES 60 élèves 2 classes	ST-MATTHIEU 81 élèves 3 classes
6067 par élève	19,88 €	20,08 €	20,38 €	1 610 € 1 610 €	1 243 € 1 243 €	1 223 € 1 223 €	1 651 € 1 651 €
6574 Subvention p/classe Subv. Affranchissements par écoles	56,34 € 69,00 €	56,90 € 69,69 €	57,75 € 70,74 €	173 € 71 € 244 €	116 € 71 € 187 €	116 € 71 € 187 €	173 € 71 € 244 €
6574 Subvention spécifique par classe	216,29 €	218,45 €	221,73 €		443 €	443 €	
TOTAL GÉNÉRAL				1 854 €	1 873 €	1 853 €	1 895 €

IMPUTATION Ecoles Primaires	2009	2010	2011	ECOLE DU BOIS 94 élèves 4 classes	STE SCHOLASTIQUE 171 élèves 7 classes	SAINT-MATTHIEU 95 élèves - 11 él.(CLIS) 4 classes - 1 cl. (CLIS)
6067 Crédit total par élève (fourn., manuel, CD Rom)	21,80 €	22,02 €	22,35 €	2 101 €	3 822 €	2 123 €
CLIS - St-Mathieu	32,26 €	32,58 €	33,07 €			364 €
RASED - Ste SCHOLASTIQUE	610,80 €	616,91 €	626,16 €			
				2 101 €	3 822 €	2 487 €
6574 Subvention par classe + aide aux familles/élèves	56,16 € + 10,29 €/él.	56,72 € + 10,39 €/él.	57,57 € + 10,55 €/él.	1 222 €	2 207 €	1 290 €
Subv. Affranchissement p/école	69,00 €	69,69 €	70,74 €	71 €	71 €	71 €
Subv. RASED Crédit RASED	610,80 €	616,91 €	626,16 €		626 € 626 €	
				1 293 €	3 530 €	1 361 €
TOTAL GÉNÉRAL				3 394 €	7 352 €	3 848 €

Projet de liaison express Guenange – Bertrange – Illange → Thionville

Il y a quelques temps, nous vous faisons part des projets du SMITU et de nos trois municipalités de mettre en place, à titre expérimental, une ligne de bus « express » en direction de thionville.

Ce service permettra à chaque usager de rejoindre rapidement une correspondance en direction de Luxembourg.

A cet effet, une enquête a été distribuée dans tous les foyers de nos trois communes. L'analyse de vos réponses démontre un besoin plus important de correspondance à Thionville- gare, chaque matin du lundi au vendredi entre 6 h 30 et 8 h 15. Les retours du soir apparaissent beaucoup plus étalés.

Une expérimentation avec cette nouvelle ligne rapide aurait dû démarrer au 1er trimestre 2011.

Cependant, le début des travaux du parvis et de l'accès à la gare de Thionville ont obligé le SMITU à instaurer provisoirement un système de « navette travaux » à partir de la porte de Saalouis (située entre Thionville et Yutz) pour rejoindre la gare.

Le gain de temps permis par la liaison rapide serait pour partie perdu par ce changement de véhicule à l'entrée de Thionville.

Aussi, le SMITU se trouve dans l'obligation de reporter de quelques mois le démarrage de cette ligne express, tant que l'accès à la gare ne sera pas possible en liaison directe.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer, dès que possible, la date et les modalités de mise en place de ce nouveau service pour les usagers de nos trois communes.

Encore merci pour votre participation à cette enquête et pour votre compréhension.

Les inondations

La commune de Guénange est concernée par les crues de la Moselle.

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables : elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau (crue) provoquée par des pluies importantes et durables ou par la fonte des neiges.

Les plus grandes crues qui ont marqué la mémoire de Guénange sont celles de décembre 1947, de décembre 1982, d'avril et de mai 1983.

BON À SAVOIR

Le service d'annonce des crues est consultable sur le site www.vigicrues.ecologie.gouv.fr ou par téléphone au 03 87 33 15 16 ou 03 87 33 16 17.

Un dispositif de pré-alerte et d'alerte basé sur l'observation de données pluviométriques et de niveau des eaux en amont, permet aux autorités de prendre des mesures adaptées.

VIE DE LA COMMUNE

Nos soldats sur le monument aux morts

Dans le cadre du « devoir de mémoire », le Conseil Général de la Moselle, qui entreprend la réalisation d'un musée consacré à la guerre franco-prussienne de 1870 à Gravelotte, envisage également la construction d'un « mur des noms » comportant les noms des victimes du conflit qui amena l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne. Monsieur Michel Jalabert, qui a beaucoup travaillé sur la généalogie guénangeoise, a donc été sollicité par la ville afin qu'il retrouve trace des Guénangeois morts dans les derniers conflits. Rien n'a été trouvé pour 1870. Alors qu'en France, suite au conflit meurtrier de 1914-1918, toutes les communes possèdent un monument à la mémoire de leurs enfants morts pour la France, le monument de notre ville ne comporte aucun nom, comme la plupart des communes moselanes. Pourquoi ? Cette anomalie est à relier à l'annexion de nos territoires à l'Empire allemand. Il nous fallait donc réparer cet oubli. Ainsi, le 11 novembre 2010, lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918, une plaque a été scellée sur le monument aux morts de la ville.

Cette plaque comporte 26 noms de nos concitoyens. Tous les conflits sont représentés : Première Guerre mondiale (1914-1918), Seconde Guerre mondiale (1939-1945), AFN (Afrique française du Nord) et victimes civiles.

Désormais, dans le cadre du devoir de mémoire, ils ne sont pas oubliés, car leurs noms sont gravés dans le granit.

Que devez vous faire ?

Avant

- Fermer les portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Mettre les produits toxiques, les véhicules ainsi que les denrées alimentaires à l'abri de la montée des eaux
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir les moyens d'évacuation

Pendant

- Monter dans les étages supérieurs de votre habitation
- Écouter la radio, respecter les consignes données par les autorités
- Essayer d'obturer les portes de votre domicile
- Ne pas vous engager sur une voie inondée
- Ne pas consommer l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans l'avis des services sanitaires compétents
- Signaler depuis les étages votre présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation

Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- En cas de sinistre, déclarer le sinistre auprès de votre assureur



Fermer
les portes
et fenêtres



Couper
l'électricité
et le gaz



Écouter
la radio



Monter
à pied
les étages



Ne pas
aller
chercher
les enfants
à l'école



**Inondations
de 1999**

ETAT-CIVIL 2010/2011

ILS NOUS ONT QUITTÉS

En 2010

- Georges IRSCH le 11 octobre
- Jean MANGEL le 22 octobre
- Denis SALVADOR le 23 octobre
- Antonio D'ANGELO le 26 octobre
- Amélie SADRIN veuve PERBAL le 28 octobre
- Louis POUCHIN le 02 novembre
- Gérard VANDEN BOSSCHE le 05 novembre
- Henriette SCHMIDT veuve MULLER le 18 novembre
- Gabriel SCHWEITZER le 24 novembre
- Ernest Vincent KLAUK le 27 novembre
- Guy MARQUIS le 03 décembre
- René THOMMES le 03 décembre
- Ernesto CIOTA le 13 décembre
- Léon WERBROUCK le 18 décembre
- Sylviane SCHWEITZER le 24 décembre
- Maria DA SILVA veuve MENESES MARTINS le 25 décembre
- Georges JACQUEMIN le 29 décembre

En 2011

- Liliane LEMAIRE veuve CHASTEL le 02 janvier
- Marie GRÜN veuve HOLSTEIN le 04 janvier
- Denise HUMBERT veuve BECKER le 18 janvier
- Tosca LOCATELLI veuve ECCLI le 30 janvier
- Eugène MATHIS le 07 février
- Bernard LESALE le 16 février
- Jean Marie NOËL le 18 février
- René CRINON le 18 février
- Lucienne GOURSAUD épouse BROUILLARD le 19 février
- Michel GRASSELINI le 22 février
- Marie BCEUF le 07 mars
- Madeleine BARREIRINHO veuve GUILMAIN le 09 mars
- Andrée HASSAN veuve AMBROISE le 12 mars
- Marcelle BUFFARD veuve LAJDECKI le 13 mars
- Marlène BRONNER veuve SIEROCKI le 27 mars
- Bernadette BATOT veuve BATAILLE le 30 mars

ILS ONT VU LE JOUR

En 2010

- Abdelkrim HADDAR le 18 octobre
- Stephen CLEMENT le 18 octobre
- Soane POUSSING le 03 novembre
- Alyssia ADJIBA le 12 novembre
- Nicolas DUWELZ-REBERT le 18 nov.
- Malek ZOUAD le 27 novembre
- Renaud BARTHÉLEMY le 01 déc.
- Sarah RIAH le 03 décembre
- Lena-Jane GIACON le 11 décembre
- Luka BAKSA le 15 décembre
- Emma MAIDA le 17 décembre
- Yanis BATACHE le 17 décembre
- Léane ROECKEL le 18 décembre
- Thomas NILLES le 21 décembre
- Aya MOULOUDI le 23 décembre
- Clément CHEVAUCHERIE-CARLIER le 24 déc.
- Manon GARREAU le 28 décembre

En 2011

- Noé FOSSE – ANDRE le 02 janvier
- Cyam COLLET le 02 janvier

- Lylou PINCEMAILLE le 09 janvier
- Kahyna ALOUACHE le 11 janvier
- Liam NGOKO SANDIO le 15 janvier
- Maëlyne OUCHACHE le 20 janvier
- Naïm BOUBEKEUR le 25 janvier
- Kamelia LEZIAR le 25 janvier
- Maïssa IDIR le 25 janvier
- Evan BONNET le 26 janvier
- Lina EL KHARBILI le 28 janvier
- Shana DARQUES le 04 février
- Julien WAWRZYNOWICZ le 04 février
- Mellina BEKADI le 05 février
- Elena TIGANI le 07 février
- Maxence LOEFFLER le 13 février
- Léa BLAES le 15 février
- Timéo DE LIMA-ROBINET le 16 février
- Enza SCHMITT-MANFRIN le 17 février
- Chanelle BLAVIER le 01 mars
- Inés EL MANSOURI-METEYER le 02 mars
- Léonie STUMPF le 11 mars
- Yassine VIGNERON le 13 mars
- Djenna BECHIRI le 14 mars

ILS SE SONT DIT OUI

En 2010

- Cédric PIEUX et Rebecca ROSATI le 09 octobre
- Sébastien CARLIER et Céline CHEVAUCHERIE le 09 octobre
- Abdenacer NOUI et Messaouda ZOUANE le 30 octobre
- Roberto GALLO et Nadège VAN CAUTEREN le 30 octobre
- François CARIELLO et Mireille MARSEILLE le 17 décembre

En 2011

- Abderrahmane MOULOUDI et Nabia BERADAI le 12 février
- Manuel DAMBOT et Stéphanie ARNAULT le 12 février
- Stéphane BARTHEL et Céline PAVANI le 19 février
- Hocine MEJAHED et Horiya HACHEMI le 26 février
- Eric PAVANI et Angela PALOMARES le 19 mars
- Cyrille PERZ et Danielle BIROU le 26 mars

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La loi « Démocratie de proximité » donne la possibilité aux élus de l'opposition de s'exprimer dans les bulletins municipaux. Voici les textes intégraux qui nous ont été remis.

BONJOUR À TOUTES ET TOUS

Au conseil municipal de Février, Monsieur le Maire et sa Majorité, proposaient « les tarifs de location » des salles du Centre social Louise MICHEL.

Pour certains organismes caritatifs, la mention « partenariat » atteste de la gratuité des locaux, pour d'autres associations tout aussi sociales, tel que les donateurs de sang... ou le culturel tout est payant.

Elles ne disposeront que de salles pluridisciplinaires, payantes ou aucun rangement ou stockage n'est possible. Pourquoi le sport que nous soutenons sans réserve, dispose de structures permanentes, quasi gratuites, disponibles sans contrainte, avec club house, alors que les associations culturelles n'ont de locaux individualisés ou même ne peuvent disposer de locaux existants sans y contribuer financièrement.

Comment voulez-vous que se développe ce type d'associations si par exemple pour faire du théâtre, en plus du bénévolat, il faut financer les salles de répétition et les salles de spectacle.

(Enjeu : **1 000 €** pour un budget de **14 000 000 €**)

C'est sûrement pour cela que certaines associations se réfugient chez nos voisins bien plus hospitaliers.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe à la culture les Guénangeoises et les Guénangeois ne sont-ils pas assez instruits pour ne pouvoir bénéficier de la moindre structure d'hébergement ?

Un autre sujet nous interpelle, alors que l'on est déjà dans la misère morale, et que souvent les moyens financiers sont en fortes baisse (cas d'un veuvage), les tarifs des concessions au cimetière voient leur cout progressé, mais pas de l'ordre de l'inflation, mais de 2,5 % à 33 %.

A ces 2 points entre autre nous avons voté « CONTRE », contre la proposition de la majorité municipale mais pour la défense de guénangeoises et des guénangeois. Malgré nos argumentations et comme à son habitude, M. le Maire n'acceptera aucune discussion.

COMPRENDRA QUI POURRA !

*Brigitte, Rose-Marie, Dorian
et Bernard vous invitent aux prochains
conseils municipaux ; les 4^{èmes} jeudi de
chaque mois à 18h30 et vous remercient
pour votre soutien.
A bientôt*

MOUVEMENT CITOYEN GUÉNANGEOIS

UNE TRESORERIE TENDUE ET INQUIETANTE !

Malgré une situation d'endettement/recettes atteignant 0.87 au C.A. de 2010, situation due au montant important des investissements et devant être inférieur à 1, Monsieur Jean Pierre LA VAULLEE nous a soumis lors du dernier conseil municipal en date du 24 mars 2011 son budget primitif.

Un budget primitif dont le fonctionnement surévalué, permettra le transfert du surplus sur le budget d'investissement à nouveau très important pour 2011, et pallier ses besoins, notamment et certainement sur le centre équestre.

Par ce jeu d'écriture il est très facile en somme, d'annoncer en conseil municipal vouloir rationaliser les dépenses en fonctionnement.

Il n'a pas suffi, que l'énorme retard des travaux de la nouvelle gendarmerie (18 mois) nous vaille un manque de recettes important, Il nous faut maintenant, bien que les gendarmes soient enfin installés depuis quelques mois, subir encore, car à ce jour aucun loyer n'a été perçu.

Le trou se creuse !

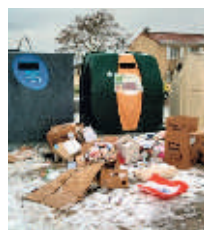
Et comme il n'y plus d'obligation d'affecter les recettes d'investissements, le "yoyo" des écritures va continuer.

Peut-être que du haut de sa pyramide Monsieur Jean Pierre LA VAULLEE se satisfait, à accomplir son programme électoral mais des œillères l'empêchent de saisir d'autres opportunités.

Nous, M.C.G. osons ne pas être satisfaits.

« Il y a des choix à faire » comme dit Monsieur le Maire, mais nous pourrions avoir « à » Guénange

Une autre image que ça !



Et voir cela.



**ET NOUS POURRIONS
AVOIR « DE »
GUENANGE UNE
AUTRE IMAGE QUE
CELLES-LA :**



Nous ne voudrions pas terminer notre page, sans adresser nos meilleurs vœux de retraite à Monsieur Gérard Auburtin, qui, comme tous les Guénangeoises et Guénangeois le savent, a œuvré durant de nombreuses années, tant dans des associations, comme au sein du conseil municipal, dont il vient de démissionner. Pour lui, et sa famille, nos vœux l'accompagnent dans les Vosges où il pourra profiter pleinement de cette retraite.

Osez nous rejoindre, osez nous contacter, Jocelyne Muller, Edmond Burgraeve, Gérard Cailet, et toute l'équipe de MCG restent à votre écoute. <http://m.c.g.over-blog.com>

HISTOIRE

Disparition des conduites de gaz sur les rives de la Moselle

Depuis quelques semaines, vous l'avez sans doute remarqué, le démontage des gazoducs est en cours le long de la Moselle. Ainsi, c'est une page de l'histoire de notre ville qui se tourne et un nouveau paysage qui se dessine.

Mais à quoi servaient ces gazoducs ? Un retour dans le passé s'impose.

Il faut se replacer dans le contexte de l'immédiat après-guerre.

En 1950, la France sort à peine des années de guerre. De nombreuses difficultés subsistent, particulièrement dans le secteur de l'énergie. L'électricité, dont l'intérêt n'est plus à démontrer, n'est pas fournie en quantité suffisante. Il est évident que cette forme d'énergie relève de l'intérêt général. Sont alors votées la loi de nationalisation de l'électricité en 1946 et la loi dite « Armengaud » en 1949. Les industries ayant alors des produits résiduels disposant d'un contenu énergétique intéressant, peuvent valoriser ces derniers en les transformant en énergie.

Le 24 décembre 1950, sept sociétés sidérurgiques s'unissent pour créer la Société Centrale Sidérurgique de Richemont.



Cette nouvelle centrale, installée à Richemont, a pour but de valoriser les excédents de gaz de hauts fourneaux sous forme d'électricité. Le gaz provient donc des hauts fourneaux de la vallée de la Fensch et est transporté par l'intermédiaire de conduites en longeant la Moselle pour atteindre Richemont. Il y a à cette époque près de 70 kilomètres de conduites de gaz et plus de 160 km de lignes électriques !

Cependant, à partir des années 1970, et durant les années 1980, la sidérurgie entre dans un processus de récession et EDF développe son parc nucléaire. Avec la fermeture des hauts fourneaux, la centrale n'est plus alimentée en gaz et est progressivement amenée à disparaître. La centrale sidérurgique de Richemont arrive en fin de vie.

Ainsi, depuis un mois, les conduites de gaz sont progressivement démontées. Le caractère sidérurgique de notre commune et son passé industriel disparaissent davantage. Un nouveau paysage s'offre aux yeux des Guénangeois. Cela renforce encore cette transition opérée par la commune : Guénange passe véritablement de la cité-dortoir de la sidérurgie, à la ville à part entière.



Le coin des Souvenirs...

Afin de continuer à alimenter cette rubrique, si vous disposez de cartes postales anciennes ou de vieilles photos de Guénange, n'hésitez pas à les transmettre en Mairie à la commission Information-Communication qui réalisera une copie et vous rendra l'original.



*Harmonie municipale défilant
boulevard sous les vignes
(1966)*



Les débuts de la cité : le boulevard du bois carré (1953)

GRAND SPECTACLE *Flamenco*

ORGANISÉ PAR LA VILLE DE GUÉNANGE ET LE CENTRE ESPAGNOL

SAMEDI 07 MAI

20H30

SALLE VOLTAIRE - GUÉNANGE

Avec les groupes
ANDALOUSIE de Guénange
LOS CINCO MAS

ENTRÉE 3 EUROS
RESTAURATION SUR PLACE

